

AIDE A LA FONCTION D'EMPLOYEUR

- Adhésion : 22.30 € TTC/an

✚ de 1 à 20 heures/mois :	tarification horaire à 3,76 € H.T
✚ entre 21 heures et 99 heures/mois :	tarification horaire à 3,22 € H.T
✚ entre 100 heures et 240 heures/mois :	tarification horaire à 2,90 € H.T
✚ plus 240 heures/mois :	tarification horaire à 2,15 € H.T

SERVICES A LA PERSONNE

SERVICES MENAGERS

GARDE D'ENFANTS

- Adhésion : 19.00 € TTC/an
- Frais de gestion* : 6,50 € TTC/mois

VOUS N'AVEZ PAS DE PRISE EN CHARGE	Jours ouvrables :	Dimanche et jours fériés :
TARIF COMPLET	29.65 € H.T /heure ⁽²⁾	38.06 € H.T/heure ⁽²⁾
VOUS AVEZ UNE PRISE EN CHARGE	Jours ouvrables :	Dimanche et jours fériés :
APA** ; PCH**	24.00 € TTC/heure	24.00 € TTC/heure
ACTP**	28.94 € TTC/heure	37.13 € TTC/heure

(2) Le taux de TVA applicable sur ces prestations est de 10% si l'utilisateur est considéré comme non-fragile : âgé entre 6 et 59 ans, ne pouvant justifier d'un handicap ou d'une prise en charge de Département

** APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie ; PCH : Prestation de Compensation du Handicap ; ACTP : Action compensatrice Tierce Personne.

**Pas de frais de gestion pour les usagers ayant une prise en charge du Département, pour le référencement téléassistance, les services occasionnels ADAR Quiétude et les tarifs complets assujettis à TVA.*

Déclarable fiscalement, récupérable au titre du crédit d'impôt à hauteur de 50 %.

REFERENCEMENT TELEASSISTANCE

NOCTEO ® : Service assuré uniquement sur les communes de Saint-Nazaire, Le Pouliguen, Pornichet et La Baule

NOCTI SERVICES ® : Service assuré uniquement sur les communes de Nantes et agglomération

Abonnement mensuel	27.07 € H.T/mois ⁽³⁾
+ Forfait intervention	38.68 € HT ⁽³⁾ / intervention

(3) Le taux de TVA applicable sur ces prestations est de 10 % si l'utilisateur est considéré comme non-fragile : âgé entre 6 et 59 ans, ne pouvant justifier d'un handicap ou d'une prise en charge de Département.

SERVICES OCCASIONNELS : ADAR QUIETUDE

	Durée	Tarif H.T ⁽⁴⁾ Jours ouvrables :	Tarif H.T ⁽⁴⁾ Dimanche et jours fériés :
ECLAT	3 heures	88.00 € soit 29.33 €/heure	
SERENITE	4,50 heures	130.00 € soit 28.89 €/heure	170,00 € soit 37.78 €/heure
RECEPTION	3 heures	88,00 € soit 29.33 €/heure	114,00 € soit 38.00 €/heure
	5 heures	142,00 € soit 28.40 €/heure	190,00 € soit 38.00 €/heure
	7 heures	195,00 € soit 27.86 €/heure	260,00 € soit 37.14 €/heure

(4) Le taux de TVA applicable sur ces prestations est de 10 % si l'utilisateur est considéré comme non-fragile : âgé entre 6 et 59 ans, ne pouvant justifier d'un handicap ou d'une prise en charge de Département.

Ces heures ouvrent droit à réduction ou crédit d'impôt sur le revenu, sur la base de la moitié des sommes dispensées au cours de l'année précédente, dans la limite d'un plafond de 12 000 € pour les dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2021 soit une exonération possible de 6 000 €.

Ce plafond est majoré de 1 500 € :

- ✚ Par enfant à charge
- ✚ Pour chaque membre du foyer fiscal âgé de 65 ans et plus
- ✚ Lorsque le contribuable rémunère un salarié au domicile d'un ascendant bénéficiaire de l'APA lorsque ce dernier est âgé de plus de 65 ans

L'application de ces majorations ne peut toutefois pas porter le plafond des dépenses prises en compte pour le calcul de la réduction d'impôt au-delà de 15 000 € (soit une réduction maximale de 7 500 €).

DEVIS

Un devis gratuit est établi systématiquement